



52e congrès de la CGT, 13-17 mai 2019

Intervention du SNJ-CGT et de la CGT Spectacle sur l'audiovisuel public

Bonjour cher.e.s camarades,

J'interviens pour la fédération du Spectacle - plus particulièrement au nom du SNRT - et pour le SNJ-CGT, pour les personnels techniques, administratifs et journalistes.

Pour un audiovisuel public puissant, pérenne et performant !

Le gouvernement a décidé de supprimer 190 millions d'euros au financement de l'audiovisuel public, tout en lui demandant de consacrer 100 millions par an au numérique.

Du coup c'est une nouvelle chasse aux ETP [équivalents temps plein] qui va fragiliser Radio France, France Médias Monde, France Télévisions, Arte et l'Ina, avec comme première conséquence, l'élimination des précaires !

Chaque entreprise est menacée. Premier exemple : profitant de ce que lui offrent les ordonnances Macron et après les élections CSE, la direction de France Télévisions a pris la décision de faire partir 2 000 salariés, 20% de l'effectif, en quatre ans !

Elle propose éventuellement d'en recruter la moitié pour les adeptes du numérique. Mais ils ne remplaceront pas ceux qui seront partis, laissant à celles et ceux qui restent une charge de travail supplémentaire fragilisant la qualité des programmes !

En ces temps où les valeurs et les garanties démocratiques sont de plus en plus malmenées et attaquées, la CGT affirme que les citoyens ont plus que jamais besoin d'une information fiable, pluraliste et indépendante ainsi que de programmes

concernants et variés, délivrés par le service public audiovisuel sur tous les supports.

Deuxième exemple de menace : la dernière attaque est venue du citoyen ministre Darmanin, qui propose de supprimer la redevance, principale source de financement de l'audiovisuel public. Mesure populiste qui permettrait au gouvernement de mettre - un peu plus encore - l'audiovisuel public à sa botte !

A cet égard, la CGT condamne les projets gouvernementaux qui favorisent financièrement le développement des télévisions et radios privées et des producteurs privés. A l'inverse, ils ne luttent pas efficacement contre la loi des Gafam.

A propos de l'information :

Consciente de l'évolution des technologies numériques - quels que soient les outils mis en œuvre -, la CGT affirme néanmoins que ces nouvelles technologies ne peuvent pas être l'alibi pour gommer les fondamentaux du métier d'informer, à la radio, à la télévision, sur les réseaux, les sites et les plates-formes.

La CGT rappelle que ces fondamentaux sont : la recherche, le recueil, la vérification, la certification, la fabrication et la diffusion de l'information par les journalistes professionnels. Ils et elles sont les garants de pratiques déontologiques rigoureuses, indispensables face au déferlement d'infos .

En conséquence et pour conclure :

- La CGT se prononce contre la suppression des emplois dans l'audiovisuel public et contre la réduction de son financement.
- La CGT propose d'inscrire le financement de l'audiovisuel public dans la Constitution.
- La CGT préconise une forme de ressource pérenne et fléchée pour l'audiovisuel public. Dans la mesure où tout le monde peut accéder aux contenus audiovisuels sur tous les supports, ce financement - quel qu'en soit la forme choisie - doit impérativement revêtir un caractère plus « universel » que l'actuelle contribution à l'audiovisuel public.